

Au fait

Clément Tonnot

Patrouilles de premier ordre

Le renforcement de la sécurité autour des marchés de Noël de Colmar saute aux yeux. En ville, il est quasiment impossible de ne pas croiser l'une des nombreuses patrouilles qui quadrillent le secteur : militaires, gendarmes mobiles, police nationale et municipale, brigades vertes et même... Stormtroopers.

Si, si, vous avez bien lu. Les fameux soldats de la saga *Star Wars* étaient de sortie mercredi pour la sortie du dernier opus, *Rogue One*, au cinéma. Ce qui a donné lieu à une scène cocasse, place de la Cathédrale, quand un capitaine stormtrooper de l'association 68^e Impériale a apostrophé un groupe de gendarmes mobiles : « *Sympa le costume* », s'est-il amusé de sa voix amplifiée.

L'officier des soldats de l'Empire (devenu le Premier Ordre dans la suite de la saga), faisait une animation à la librairie RUC. En compagnie de l'illustrateur colmarien Arwenn Necker, qui dédicait des dessins inspirés de la série. L'occasion d'apprendre quelques anecdotes sur le quotidien pas toujours rose des troupes impériales. Plutôt avant quand il n'est pas en service, le soldat souffre de la chaleur sous son armure, et passe son temps à éponger la buée de sa visière. Ce qui expliquerait pourquoi ces troupes d'élite visent aussi mal...

Association

Soutenir Pat'à sel et son festival D'Hivercité L'association colmarienne Pat'à sel propose au public de la ville de soutenir la prochaine édition de son festival D'Hivercité via un financement participatif (<https://fr.ulule.com/festival-d-hivercite/>), ou de proposer ses services pour la 3^e édition. D'Hivercité, ce sont des concerts et des spectacles gratuits au sein des lieux de vie du quartier ouest de Colmar, du 25 au 29 janvier. Objectif : « Ouvrir les portes de la culture (ou d'autres cultures) aux habitants des quartiers prioritaires de Colmar, souvent isolés des pratiques culturelles. L'idée est également de faire venir un nouveau public dans les lieux de vie du quartier ouest de Colmar autour de spectacles de qualité ». Contacter Pat'à sel : 06.06.48.00.85. patasel.est@netcourrier.com

État civil

Décès

Le 12 décembre : Jean Joseph Marcel Lichtlé, né le 4 juin 1965, ouvrier viticole, Lautenbach ; Raymond Joseph Peter, né le 23 mars 1949, menuisier en retraite, Scheurwiler ; Jacqueline Marie Rose Ruffe, née Ribas le 9 mai 1928, serveuse en retraite, Saint-Hippolyte ; Louise Wurtz, née Wiewelber le 6 décembre 1937, viticultrice en retraite, Mittelwihr.

Le 13 : Mustaf Mustafa, né le 9 juin 1978, chef monteur, Saint-Hippolyte ; Giovanna Rubio, née Ballatore le 12 juin 1942, assistante maternelle en retraite, Issenheim ; Lucie Albertine Bombenger, née Baur le 3 janvier 1920, Eugisheim ; Lucienne Marianne Georgette Groff, née le 4 août 1927, assistante sociale en retraite, Colmar.

Naissances

Le 12 décembre : Maël Firrincielci ; Timéo Neu ; Samuel Ciccarone ; Ruben Kieffer ; Émy Lynch.

Le 13 : Léo Rothenflug ; Alexandre Marzolf ; Noémie Wirckel ; Imrane Amani ; Tristan Weiss.

Le 14 : Salomé Lavarenne.

ÉDUCATION

« On ne va pas se laisser faire »

Des parents d'élèves de Jean-Macé ont manifesté hier leur mécontentement : leur école doit céder une maîtresse à l'école bilingue Wickram le 3 janvier. Ils comptent poursuivre leur combat à l'Inspection académique.



Les parents de l'école maternelle Jean-Macé manifestent contre le départ de la maîtresse de maternelle bilingue Astrid Hollander. Photo: L'Alsace/Vanessa Meyer

Il y avait du monde dans la classe de Mme Hollander, hier matin. En plus des élèves de maternelle, une délégation de parents d'élèves opposés à son départ pour l'école Wickram en janvier, ainsi que l'inspectrice de Colmar Christine Dehoche et l'adjointe au maire Odile Ulrich-Mallet, ont conversé autour du jeu de chaises musicales en cours entre trois écoles colmariennes (notre édition de mardi).

Pour remplacer une professeure dé-

missionnaire à Wickram, Mme Hollander quittera l'école Jean-Macé, tandis qu'une professeure de retour de congé maternité aux Tulipes sera transférée à Jean-Macé. Un billard à trois bandes dont les parents d'élèves de Jean-Macé ne veulent pas, dénonçant une déstabilisation inutile de leurs enfants. Ils ont affiché leur mécontentement sur des banderoles, hier matin, devant l'école, tandis que l'inspectrice de Colmar est venue à leur rencontre pour expliquer comment cette décision avait été prise.

« Elle nous a dit qu'il était plus simple pour eux de déplacer Mme Hollander à Wickram, car elle a déjà enseigné là-bas et qu'elle est la seule à pouvoir prendre cette classe de CM2 au pied levé », raconte Christophe Schnitter, représentant des parents d'élèves à l'école maternelle Jean-Macé.

Solidaires de leurs collègues de Jean-Macé, des parents d'élèves de Wickram sont venus soutenir hier matin l'action devant l'école et dans la classe de Mme Hollander. « On ne va pas

se laisser faire », témoigne Christophe Schnitter, qui sollicite un rendez-vous avec la directrice de l'inspection de Haut-Rhin. « On est prêts à aller à l'Inspection avec les enfants si elle ne nous reçoit pas », prévient Christophe Schnitter qui veut « qu'on entende la voix des enfants » dans ce dossier.

CONTACTER Le collectif de parents d'élèves de Jean-Macé par mail à l'adresse : parents.maternelle.mac@maecolmar.fr

JUSTICE

« La moitié de sa vie, c'est l'alcool »

Pierre Gusz

Pour ce Wintzenheimois de 28 ans, l'alcool est salubre. En consommant lui évite des épisodes de tremblements. En couple, c'est une autre histoire puisqu'il a l'alcool mauvais.

Dernier épisode en date, le 1^{er} novembre dernier. Quand il regagne le domicile familial ce soir-là, ce père de deux enfants en bas âge est déjà passablement ivre et désire continuer à boire. Son épouse et sa belle-mère s'y opposent, il finit par les menacer en présence de leur aîné de cinq ans et pousse de manière assez étonnante sa compagne. Bilan : deux jours d'incapacité totale de travail pour la victime. L'homme est interpellé et placé sous contrainte judiciaire deux jours plus tard. Son épouse révèle par ailleurs aux gendarmes d'autres épisodes de violence sous l'emprise de l'alcool.

Pour sa défense, le mis en cause conteste les faits et dit ne se souvenir de rien ce jour-là. Du bout des lèvres, il reconnaît néanmoins avoir menacé son épouse et sa belle-mère et finir par avouer avoir honte de ses gestes. Con-

cernant l'alcool, ce natif de Colmar déclare encore en consommant depuis ses 13 ans.

« Il n'y a pas de gaieté de cœur »

« La moitié de sa vie, c'est l'alcool, rendez-vous compte. Il ne faut pas banaliser les faits de violence conjugale, c'est tolérance zéro », estime le procureur adjoint Jean-Jacques Gauthier. Afin d'éviter qu'une ennemi scène de ménage ne se reproduise, avec ou sans alcool, il requiert deux ans de prison dont un assorti d'un sursis avec mise à l'épreuve.

« L'alcoolisme est une maladie chez lui. Quand il est épris de biisson, c'est le diable. Mais il n'y a pas de gaieté de cœur. Qu'il continue à se soigner pour que les relations familiales s'apaisent », souhaite M^e Gross, son avocat. Le tribunal condamne le père de famille à dix-huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans. Comme obligations, il devra notamment soigner son problème d'alcool et indemniser épouse et belle-mère, un euro chacune.

« L'arnaqueur » de Muhlbach condamné à six mois ferme

Les faits qui amènent ce prévenu de 33 ans à la barre remontent au 29 avril 2011. Ce jour-là, une brigade de la répression des fraudes contrôle une vente au débarrage à la Perle des Vosges, hôtel situé à Muhlbach-sur-Munster.

Trente personnes vont assister à cette vente, qui va durer trois heures. Problème : ce qui est mis en vente (une mallette de couteaux de cuisine, des plaques de cuisson, une brassière...) n'est pas de fabrication française comme annoncé par l'animateur et les prix demandés n'ont rien à voir avec les prix réels. « Le système qui pousse à acheter des produits asiatiques et à les revendir plus cher permet de réaliser des marges colossales », fait remarquer Jean-Charles Gauthier, pour qui cet homme n'est autre « qu'un arnaqueur ».

« Je n'ai jamais dit à l'animateur de dire ce qu'il a dit au niveau des prix », se défend le prévenu, organisateur de cette vente et qui en assume l'entière responsabilité. Le trentenaire né dans les Vosges et dont le casier judiciaire comporte déjà quatre mentions a depuis décidé de tourner la page de la vente. « Dépassé par les événements, il reconnaît les faits et il les regrette. Aujourd'hui, il est posé et marié », certifie son avocat, M^e Royer. Et de plaider un avertissement solennel.

Un premier jugement avait condamné Fehim Bayouhd à un an de prison. Hier, il a échappé de six mois ferme et d'une interdiction de gérer une entreprise pendant dix ans. L'homme devra en outre s'acquitter d'une amende de 6000 €.

P.G.

URBANISME

Le SCoT Colmar-Rhin-Vosges approuvé à l'unanimité

Arrêté fin mai, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges, qui couvre 60 communes et concerne plus de 150 000 habitants, a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical mercredi. Pour Yves Hemedinger, le président du SCoT, ce document « prépare l'avenir du territoire en matière d'attractivité, d'aménagement et d'urbanisme ». L'attractivité économique a été le principal fil directeur des quatre années de réflexion nécessaires à son élaboration. Les réserves foncières économiques ont ainsi été étudiées « très en détail pour être en mesure de répondre précisément aux démarches des investisseurs potentiels ». S'ils se disent sensibles à la notion de développement durable, les élus du SCoT ont voulu avant tout un document « pragmatique et respectueux des pouvoirs des maires ».

HABITAT. Parmi les dix plus grosses agglomérations du Grand Est, Colmar Agglomération a connu la plus forte hausse de population entre 2007 et 2012. Le SCoT prend en compte cette dynamique en dédiant 478 hectares au développement de l'habitat, soit une consommation foncière de 24 ha/an, en baisse par rapport aux années précédentes. La programmation de 1050 logements par an sur le territoire se fera « dans une préoccupation d'économie du foncier », avec des densités entre 20 et 50 logements à l'hectare.

ECONOMIE. Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Colmar est le plus faible de toute la Région Grand Est. Pour conforter cette place, 378 hectares de zones dédiées au développement économique sont inscrits dans le SCoT, sans oublier le potentiel des zones économiques situées sur la bande rhénane.

TRANSPORT. Le développement des modes de transport alternatifs est un autre « axe fort » du document, qui aborde l'ouverture aux voyageurs de la liaison ferrée entre Colmar et Volgsheim, le développement des pistes cyclables, le développement de l'intermodalité, etc. La réalisation du contournement sud de Colmar est également préconisée.

COMMERCE. L'objectif est « d'améliorer la réponse aux besoins de la population en organisant une armature commerciale cohérente sur le territoire et en développant la vitalité commerciale au cœur des centres-villes et villages ». Des seuls et des localisations préférentielles sont incitées dans le SCoT.

ENVIRONNEMENT. Le SCoT « porte une grande importance à la protection des milieux écologiques », indique son président. Le document préserve ainsi selon lui « la trame verte et bleue, la nature en ville et les paysages » et « s'attache à la gestion durable des ressources et la prévention des risques ».

Faits divers

Rorschwihr Tentative de vol de voiture : appel à témoins

Un automobiliste s'est arrêté jeudi, vers 10 h 20, à l'entrée sud de Rorschwihr, sur la route du vin, chez un vigneron. Il avait laissé sa Volkswagen Touareg V6, immatriculée dans le Pas-de-Calais, ouverte avec les clés sur le contact. Lorsqu'il est revenu à son véhicule, il a vu un homme de type caucasien, entre 1,70 et 1,80 m, cheveux bruns et courts, pantalon et blouson foncés, à l'intérieur de la voiture, tentant de la faire démarquer.

L'homme n'est pas parvenu à ses fins, la voiture étant munie d'une boîte automatique. Il a pris la fuite, montant à bord d'une Renault Mégane 2 gris clair, conduite par un autre homme. La Mégane a pris la direction de Saint-Hippolyte. Toute personne ayant croisé un véhicule correspondant à cette description est invité à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de Ribeauvillé au 03.89.73.60.70.

Sainte-Marie-aux-Mines Appel à témoins

Une tentative de vol à main armée s'est déroulée jeudi matin à Sainte-Marie-aux-Mines. À 7 h 50, un individu, le visage dissimulé par une capuche et un bonnet et une écharpe, est entré au débit de tabac La Tabatière, 145, rue de Latrède-de-Fassigny. Sous la menace d'un couteau, il a demandé à la gérante de lui remettre le contenu de la caisse.

Cette dernière, faisant preuve de sang-froid, lui a répondu que la caisse était vide à cette heure. L'homme est reparti à pied. La gendarmerie de Sainte-Marie recherchera un homme, de type caucasien, d'environ 1,70 m, de complexions normales, portant un blouson avec une capuche, le tout en toile synthétique noire avec un logo clair sur l'épaule droite. Toute personne ayant aperçu un individu correspondant à cette description à Sainte-Marie-aux-Mines est invitée à prendre contact avec la gendarmerie au 03.89.58.71.05.

Horbourg-Wihr Sans permis avec stupéfiants

Au mois de juin, le peloton autoroutier a effectué un contrôle à Horbourg-Wihr. Les gendarmes arrêtaient une Citroën Saxo dont le conducteur avait sans permis. L'homme avait donné une fausse identité. Deux mois plus tard, à mi-août, les mêmes gendarmes ont mené un contrôle au même endroit. Et ils ont arrêté la même voiture, avec le même conducteur, toujours sans permis, qui leur a donné à nouveau une fausse identité. Sauf que les gendarmes l'ont reconnu et ont décidé de pousser le contrôle. Le Colmarien de 50 ans s'est révélé positif à l'heroïne et en possession de 10 g de cette drogue. De plus, il circulait sans assurance. Il avait été placé en garde à vue. Il a été décidé hier de le convoquer au mois de mars devant le tribunal de Colmar. Son véhicule, en attendant la condamnation de son propriétaire, a été saisi.

Colmar Violences conjugales

Un couple de Colmarien est violemment disputé à l'entrée du parking Rapp, place du Champ-de-Mars, dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 4 h du matin. L'homme, 26 ans, a frappé sa compagne, âgée de 20 ans, et lui a cassé le nez. Elle a été transportée à l'hôpital Pasteur. Son compagnon a été placé en garde à vue.

Holtzwihr Chute à scooter

Un homme de 23 ans a fait une chute à scooter au niveau du 27, rue du Général-de-Gaulle, jeudi à 8 h 15. Se plaignant de douleur aux genoux, il a été transporté à l'hôpital Pasteur.

Algolshiem Poêle à bois défectueux

Les pompiers se sont rendus au 12, rue des Alpes, jeudi peu avant 14 h, pour un feu dans une maison d'un étage, suite au déclenchement d'un détecteur de fumée. L'alarme a été entendue par des riverains. Il s'agissait d'un poêle à bois défectueux, qui a été mis hors service.

Ingersheim Collision

Deux voitures sont entrées en collision avenue de Loraine, jeudi peu avant 18 h, au rond-point entre les D83 et 415, en direction d'Amerschwih. Sur quatre impliqués, seul un homme de 67 ans a été pris en charge par les pompiers et transporté à l'hôpital Pasteur.

L'ALSACE COLMAR
7 rue de la Gare
68002 Colmar Cedex.
Tél. : 09.69.32.80.31*
Fax : 03.89.29.05.43
Fax rédaction : 03.89.23.93.78.
Site internet : www.lalsace.fr
E-mail : alsredactioncol@lalsace.fr
Service relations lecteurs : 09.69.32.80.31*
Publicité : 03.89.20.77.78.
Agence : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h. Le samedi de 8 h à 12 h.

LES URGENCES
Samu : composer le 15.
Pompiers : secours 18 (appels non urgents, Centre des sapeurs-pompiers - C S P, 03.89.30.19.00).
Commissariat de police : secours 17 (appels non urgents, 03.89.29.47.00).
Centre antipanico : Strasbourg, 03.88.37.37.37.
Médecin de garde : pour les urgences de nuit, composer le 15.
Vétérinaire de garde : 03.89.27.18.85. (répondre 24 h/24)